



# Association des Usagers du Port d'Ars en Ré

Mercredi 3 mars 2010

Chers adhérents

Les mêmes causes produisent souvent les mêmes effets, c'est ce que vient de rappeler cruellement la tempête XYNTHIA .

52 personnes, peut être plus, y ont laissé la vie, c'est à elles, à leurs familles et tous leurs proches que vont prioritairement nos pensées de soutien. Nous n'oublions pas évidemment tous ceux dont les habitations et leurs biens personnels et professionnels sont perdus ou très endommagés par les inondations.

Il faudra tirer les leçons de cette catastrophe et prendre rapidement les décisions qui s'imposent, en priorité celles consistant à reconstruire et à construire les digues de protection du littoral adaptées à notre siècle. **Il y a urgence.** Ne pas laisser au temps et à l'oubli de prendre le dessus ! L'AUPAR et l'ensemble du milieu associatif contribueront à le rappeler.

Ars en Ré, comme toutes les villages de l'île de Ré a été touchée par cette tempête, les digues du Boutillon et de St Clément des Baleines ont été emportées, des énormes brèches ont permis à la mer de pénétrer et d'inonder des zones immenses du canton nord.

Activités commerciales, habitations, amis, école de voile, plaisanciers....vous êtes nombreux à avoir été inondés et à avoir subi des dommages, nous pensons à vous nous vous assurons de notre solidarité.

Dans ce contexte de désastre, le port d'Ars en Ré, a résisté mieux que d'autres dans le département :

## **Port village**

Les dégâts visibles concernent presque exclusivement les structures pontons, catway, passerelles, quelques dégâts aussi sur les quais. Le fort coefficient de marée, cumulé avec la tempête et la dépression inhabituelle ont fait sortir les pontons de leurs pieux entraînant à la descente, torsions et arrachements divers qui nécessiteront je pense, le remplacement de la quasi totalité de ces structures dans les semaines, mois à venir..!

Paradoxalement les bateaux ne présentent pas ou peu de dégâts visibles, 2 petits bateaux bloqués à la verticale par un ponton resté en l'air ont coulé. L'équipe de la capitainerie qui fait un travail remarquable dans ces circonstances a prévenu les propriétaires concernés.

## **Avant port village et port nature**

Il y a peu de dégâts sur les structures pontons, catway etc. L'ensemble est resté sur les pieux, c'était limite ! Pas de dégât visible non plus sur les bateaux. S'agissant de l'avant port, la quasi totalité des bateaux était déplacé principalement dans le port nature pour permettre le dévasage en cours.

L'arrêté de catastrophe naturelle a été publié hier. Il marque le point de départ des délais légaux de déclarations de sinistre pour les dommages terrestres, pour les bateaux, ce sont les garanties dommages propres à chaque contrat qui s'appliquent ; il est conseillé de bien faire le recensement des dommages constatés et de prendre contact d'urgence avec son assureur

L'ensemble des administrateurs AUPAR se tient à votre disposition pour vous aider en tant que de besoin.

Bien cordialement

JC PERIN

Président : 0662098631

**A.U.P.A.R. – Boite Postale N°22 - 17590 Ars-en-Ré**

Association déclarée selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1920 – N°22 – Publiée au J.O. de la république française N°22 du 31 mai 1989